



MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

La Municipalité du Chenit
à son Conseil communal

Tél. 021 845 17 21
Fax 021 845 17 35
E-mail: municipalite@chenit.ch

PREAVIS N° 8/2020

OBJET : Budget 2021

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de la Loi sur les Communes du 28 février 1956, et conformément à l'article 83 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Autorité législative, le projet de budget de la Commune du Chenit pour l'année 2021.

Ce fascicule contient également le programme des investissements 2021, la récapitulation des amortissements, les montants des intérêts par emprunts à payer au cours du futur exercice, les charges et produits par nature, les charges par dicastère, ainsi que les budgets de l'Association Scolaire Intercommunale de la Vallée de Joux et du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Vallée de Joux.

REPARTITION DES CHAPITRES

1.	Administration générale	pages	5	à	6
2.	Finances	page	7		
3.	Domaines et bâtiments	pages	8	à	12
4.	Travaux	pages	13	à	16
5.	Instruction publique et cultes	pages	17	à	18
6.	Police	pages	19	à	20
7.	Service social	page	20		
8.	Services industriels	page	21		
9.	Récapitulation et résultat	pages	22	à	24
10.	Charges et produits par nature	pages	25	à	26
11.	Association scolaire intercomm.	pages	27	à	31
12.	SDIS Vallée de Joux	pages	32	à	34
13.	Etat des emprunts	pages	35	à	36
14.	Amortissements	pages	37	à	38
15.	Plan des investissements	pages	39	à	41
16.	Marge d'autofinancement	pages	42	à	43

COMMENTAIRES

Généralités

Le budget 2021 de la Commune du Chenit prévoit un montant total des charges de **CHF 29'740'175.25** et des revenus estimés à **CHF 27'852'837.00**, d'où un excédent de charges estimé de **CHF 1'887'338,25**. Le budget 2021 a été établi avec une évaluation au plus juste des recettes.

En comparant avec le budget 2020, les charges diminuent de **CHF 545'010.97**, les recettes, quant à elles, diminuent également de **CHF 2'077'970.-**.

Impôts

L'impôt sur le revenu des personnes physiques a été calculé sur la base des informations données par le Département Cantonal des Finances et des Relations Extérieures.

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales a été budgétisé à CHF 2'500'000.00 et l'impôt sur le capital à CHF 320'000.00. Ces postes sont étroitement liés à l'activité et à la marche des affaires des entreprises situées sur notre commune. Bien évidemment, ces chiffres traduisent le ralentissement et l'incertitude liée à la pandémie. A noter que ce sera la première année que la Réforme Fiscale et du Financement de l'AVS (RFFA) nous rapportera de l'argent. Ceci en compensation - toute relative - du manque à gagner de la réforme de l'imposition des entreprises 3 (RIE III). Si la situation perdurait, l'impact sur le ménage communal serait considérable et nous obligerait à l'avenir à sérieusement réduire nos charges. Si l'impôt sur les personnes morales représente au fil du temps une part moins importante du budget, il est lié à la marche des affaires de l'économie et de ce fait à l'impôt sur les frontaliers qui découle de la masse salariale de ceux-ci sur notre territoire. Or, nous assistons pour l'heure à une réduction du nombre de frontaliers. La Municipalité a effectué pour la quatrième année consécutive un intense travail pour restreindre et compresser toutes les dépenses. Elle rappelle au passage que sa marge de manœuvre diminue encore, puisqu'en proportion du total du budget, les dépenses dont elle n'a pas la maîtrise augmentent.

Excédant de charges

Nous constatons donc un excédent de charge important. Bien qu'élaboré avec minutie avec les chefs de secteurs, ainsi que les Municipaux, nous constatons qu'il est très difficile d'avoir un budget équilibré. De plus, comme mentionné plus bas, la Municipalité veut maintenir ses soutiens au tissu social, culturel et économique. Même si cet excédent de charges est important, il convient de rappeler que notre commune bénéficie d'une excellente santé financière. Ainsi, au vu des précédents résultats bénéficiaires des comptes, la Municipalité a constitué un fonds de réserve pour différence de résultat. Ce fonds pourra être utilisé dans les comptes 2021 lors de leurs finalisations. Néanmoins cette manière de procéder ne pourra pas être dupliquée longtemps.

Soutien au sport, à la culture, à la musique, aux médias

Malgré les rentrées fiscales prévues nettement inférieures, la Municipalité a décidé de maintenir au même niveau que les années précédentes son soutien aux sociétés sportives, musicales et culturelles ainsi qu'aux médias. Cette manière de faire est primordiale afin de maintenir notre tissu économique et notre richesse sociale à la Vallée de Joux. Tout en espérant que la pandémie ne durera pas trop longtemps.

Facture sociale, prestations police et fonds de péréquation entre les communes

Comme mentionné plus haut, la diminution des recettes d'impôts des personnes morales, aura de l'influence sur notre participation à la facture sociale ainsi qu'aux différents éléments de la péréquation. Mais nous constatons, à ce jour que 62,5% de ce que nous touchons au titre de la RFFA est reversé aux péréquations.

Enseignement primaire, et secondaire

Des efforts financiers importants sont faits afin d'équiper les classes du niveau secondaire avec du matériel moderne. Profitant ainsi des subventions de l'Etat.

Fonds COVID-19

Afin d'avoir une politique régionale cohérente en vue de venir en aide de la meilleure manière possible à l'économie de proximité, la Municipalité vous propose de créer un fonds pour 2021. Ce fonds (CHF 100'000.00) sera renforcé par celui des autres communes de la Vallée et pourra être complété par d'autres acteurs. Il permettra la mise en œuvre d'actions ciblées et activées en fonction de l'évolution de la pandémie.

Loi sur la mobilité et les transports publics

La participation de la commune s'élève à CHF 515'000.00 pour 2021, elle était de CHF 566'500.00 pour 2019 (contre CHF 271'000.00 en 2015). Suite à une évolution exponentielle des dépenses, nous assistons à un tassement. Difficile de connaître la raison de cette diminution. La Municipalité espère que ce mouvement perdurera les années suivantes. A savoir que selon la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR), la Vallée de Joux est notée comme Lausanne, soit desserte excellente. Par ce principe de répartition il est évident que nous payons pour les villes centres.

Plan des investissements

Le plan des investissements 2021 est joint en annexe au budget. C'est bien entendu un plan d'intention de la part de la Municipalité et chaque projet devra faire l'objet d'une demande de crédit au Conseil Communal. Vu l'évolution des comptes communaux, la Municipalité a procédé à une revue de détails des projets et a redéfini les priorités. Néanmoins, la Municipalité, consciente de ses responsabilités, maintient ses investissements afin de maintenir le tissu économique local afin de l'aider à surmonter la crise Covid-19.

Endettement et intérêts des emprunts

A fin 2020, les emprunts courants et consolidés se monteront à CHF 16'092'847.00 ce qui représente une charge d'intérêts pour les dettes à long terme de CHF 92'179.25.

La répartition des intérêts des emprunts se fait selon les investissements figurant au bilan. La charge d'intérêt par investissement peut fluctuer d'un exercice à l'autre en regard des amortissements réalisés.

Traitements

Le budget a été calculé sur la base du règlement du personnel. Les annuités comme chaque année correspondent à 1,7% d'augmentation. Mais au vu de l'évolution actuelle de l'indice des prix à la consommation, ainsi qu'à l'incertitude ambiante, la Municipalité a décidé de ne procéder à aucune revalorisation de l'échelle salariale. Néanmoins, chaque cas est examiné avec rigueur et certains employés se voient gratifié d'une prime. Comme à l'habitude quelques employés bénéficieront d'une prime de fidélité pour les années de service accomplies.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

- 
- AU NOM DE LA MUNICIPALITE
- Le Syndic
 
 Le Secrétaire
 
- Stives MORAND
 Marc-André BURDET

Le Sentier, le 20 octobre 2020/MAB/AF